

## 5 CONSULTATIONS ET PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU

L'initiateur a adopté une démarche proactive dans le développement du projet éolien de la Côte-de-Beaupré et a déjà rencontré l'ensemble des acteurs touchés par le développement du projet. Cette initiative a porté fruit et a permis à Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C. d'obtenir l'approbation du milieu, notamment par différentes lettres d'appui au projet. Le projet bénéficie donc d'une grande acceptation sociale, ce qui facilite grandement son développement. Par ailleurs, des études environnementales complètes ont été réalisées dans le cadre des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré - 2 et 3 et du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré - 4. L'initiateur pourra bénéficier de ce travail préalable et des démarches effectuées pour la réalisation du présent projet communautaire.

Les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré - 2 et 3 et du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré - 4 reçoivent déjà une bonne réception de la part du milieu. Il en est de même pour le projet du parc éolien de la Côte-de-Beaupré. L'initiateur du projet accorde une importance particulière au maintien des relations avec les communautés concernées. La mise en place d'un lien de confiance entre les intervenants facilite l'intégration sociale du projet. Une telle relation s'établit de plusieurs manières au cours de l'évolution d'un projet comme celui mené par Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C. :

- Par des rencontres auprès des représentants municipaux et ce, dès les premières phases du projet;
- Par des rencontres ciblées auprès des citoyens, des utilisateurs du territoire et d'organismes locaux et régionaux;
- Par des séances d'informations publiques auxquelles les médias et toute la population environnante sont conviés.

Ces valeurs et principes, privilégiés par l'initiateur lors des consultations, favorisent la mise en place d'un lien de confiance :

- La transparence à l'égard de ses intentions d'exploitation du territoire;
- L'écoute des intérêts des différents intervenants afin de répondre à toutes les questions dans la mesure de la disponibilité de l'information;
- L'ouverture aux idées et demandes émanant du milieu;
- La disponibilité d'Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C. pour rencontrer les groupes ou les personnes intéressées.

### 5.1 RENCONTRE D'AVANT PROJET AVEC DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

Une rencontre avec le Conseil de la MRC de La-Côte-de-Beaupré a eu lieu au bureau du Conseil, à Château-Richer, en mars 2010. Le projet du parc éolien de la Côte-de-Beaupré y a été présenté. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- Présentation de l'initiateur du projet et de l'équipe de travail;
- Mise en contexte de l'appel d'offres éolien;
- Aspects techniques du projet (localisation, schéma d'implantation, échancier, simulations visuelles et sonores);
- Aspects financiers du projet;
- Avantages de la participation de la MRC.

## 5.2 SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE D'AVANT PROJET

Le 8 avril 2010, la MRC de La Côte-de-Beaupré et Boralex tenaient une séance d'information publique dans la municipalité de Château-Richer, dans la salle du conseil de la MRC. Une invitation a été diffusée à cet effet dans le journal *l'Autre voix*. Lors de cette soirée, à laquelle une quinzaine de personnes ont participé, des représentants de la MRC et de Boralex ont présenté les détails du projet. .

## 5.3 CONSULTATION D'AVANT-PROJET DU MILIEU ET DES ORGANISMES LOCAUX ET RÉGIONAUX

Afin d'être en mesure de bien diriger les retombées positives du projet ainsi que d'harmoniser le futur projet avec les infrastructures récréotouristiques en place, la MRC de La Côte-de-Beaupré et Boralex ont initié des rencontres avec des organismes reliés au développement économique de la région ainsi qu'avec des représentants du milieu touristique.

Les organisations environnementales œuvrant dans la région touchée par le projet ont également été invitées à livrer leurs commentaires et à poser des questions sur le projet proposé lors d'une série de rencontres tenues en mars et avril 2010.

Les organisations ou groupes suivants ont été consultés dans le cadre de l'implantation du parc éolien de la Côte-de-Beaupré :

- Amis du cap Tourmente;
- Centre local de développement de La Côte-de-Beaupré (CLD);
- Société d'aide au développement des collectivités de Charlevoix (SADC);
- Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale;
- Manoir Brûlé.

Suite aux rencontres, le CLD et la SADC ont émis chacun une lettre d'appui au projet.

## 5.4 RENCONTRE DE CONSULTATION ET SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE EN COURS D'ÉLABORATION DU PROJET

Une rencontre avec les membres des clubs de chasse du Séminaire de Québec aura lieu afin de présenter les détails du projet ainsi que les résultats de l'étude d'impact. Par le biais du comité de suivi des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré - 2 et 3 , les membres des clubs de chasse peuvent déjà être informés et émettre des questions et des commentaires. De plus, le site internet [www.seigneuriedebeaupre.com](http://www.seigneuriedebeaupre.com) permet à tous d'acheminer des questions ou des commentaires par le biais de l'adresse électronique [info@seigneuriedebeaupre.com](mailto:info@seigneuriedebeaupre.com) ou de la ligne directe 1-877-663-5860.

De plus, certains intervenants, déjà consultés en phase d'avant-projet, seront de nouveau rencontrés. Les maires des municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré et le Centre local de développement (CLD) pourront être ainsi mis au courant des derniers développements concernant le projet du parc éolien de la Côte-de-Beaupré.

## 5.5 CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les communautés autochtones pouvant être interpellées par le projet ont été rejointes par voie écrite à l'été 2012 de manière à les informer du développement du projet du parc éolien et à recueillir leurs commentaires, le cas échéant. Les lettres, disponibles en annexe (annexe C), sont adressées aux conseils de bande de trois communautés autochtones, soit le Conseil de la nation huronne-wendat, le Conseil des Montagnais du Lac St-Jean et le Conseil de la Première nation des Innus Essipit.

## 5.6 PRÉOCCUPATIONS ET QUESTIONNEMENTS DU MILIEU

Même si le projet du parc éolien semble bien accepté dans le milieu, certaines préoccupations et questions ont été soulevées lors de la séance d'information auprès de la population et des consultations des organismes du milieu. En voici la liste (les préoccupations et les questions ne sont pas présentées par ordre d'importance ou de récurrence) :

- Prix de l'éolien par rapport à celui de l'hydroélectricité;
- Choix des turbines;
- Durée de vie de l'équipement;
- Bruit d'une éolienne à la source;
- Études environnementales nécessaires puisque le projet a déjà fait l'objet d'une étude;
- Processus d'évaluation environnementale du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;
- Nombre et identité des compétiteurs lors de l'appel d'offres d'Hydro-Québec;
- Importance relative de la production énergétique du parc par rapport à la consommation locale;
- Grille d'évaluation des soumissions d'Hydro-Québec;
- Location des terres du Séminaire de Québec;
- Mode de financement de la MRC et garantie exigée;
- Emplois locaux;
- Machinerie utilisée;
- Répartition des revenus du parc éolien;
- Tourisme et logement lors de la période de construction;
- Construction du parc éolien;
- Tourisme;
- Propriété des actifs au bout des 20 ans de contrat avec Hydro-Québec Distribution et partenariat;
- Ligne d'interconnexion du projet;
- Localisation du projet par rapport aux parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3 et au parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4.

Soulignons l'appui de l'une des industries touristiques majeures de la région, la Station Mont-Saint-Anne. Elle s'est montrée favorable au développement de l'énergie éolienne sur les terres de la Seigneurie de Beaupré, tel que mentionné dans son mémoire<sup>1</sup> déposé au BAPE le 5 juillet 2012.

## 5.7 SUIVI ET LIENS AVEC LES UTILISATEURS

Dans le cadre de la construction des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, des outils ont été mis en place pour faire un suivi avec les utilisateurs du territoire. Ces mêmes méthodes seront utilisées pour effectuer un suivi avec les utilisateurs lors de la construction du projet du parc éolien de la Côte-de-Beaupré. Ainsi, le bulletin *Info-travaux*, sous la responsabilité de l'entrepreneur général, sera distribué de manière électronique aux individus et groupes concernés toutes les semaines. Il permettra d'informer les utilisateurs des secteurs visés par les travaux de construction des lieux de dynamitage et des mesures de sécurité à respecter.

De plus, les échanges directs entre les utilisateurs et les membres de l'équipe sont favorisés. Des efforts seront déployés sur le terrain pour diminuer le plus possible les dérangements occasionnés par le chantier de construction.

Les riverains du chemin d'accès seront également rencontrés et recevront de l'information personnalisée pendant le développement et la construction du parc éolien de la Côte-de-Beaupré.

De plus, le comité de suivi du projet permettra de recueillir les plaintes, les questions et les commentaires.

<sup>1</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_seigneurie-beaupre-4/documents/DM16.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_seigneurie-beaupre-4/documents/DM16.pdf)